

la somme de \$7,894,151, ont été votés, mais jusqu'à présent \$746,400 seulement ont été payées. La somme de \$2,394,000 a été votée au chemin de fer Montréal et Ottawa, sur laquelle somme \$1,017,450 ont été payées. Le nombre de milles qui devait être construit pour ces subsides était de 4,764. Le subside payé comptant au chemin de fer Pacifique canadien, y compris le Canada Central et l'extension jusqu'à Québec, a été de \$28,025,250. Donc, le gouvernement a payé, ou a promis de payer des subsides en argent aux chemins de fer suivants :—

SUBSIDES AUX CHEMINS DE FER PAR LE GOUVERNEMENT.

Subsides.	Votés.	Payés.
	\$	\$
Subsides aux chemins de fer sous contrat.....	13,584,651	10,667,597
“ “ non encore sous contrat.....	3,442,600
“ au chem. de fer Pacifique canadien. \$ 25,000,000		
“ “ Canada Central..... 1,525,250		
“ “ Extension de Québec. 1,500,000		
	28,625,250	28,025,250
Subsides payables par terme.....	7,894,151	746,400
“ Chemin du Nord, province de Québec.....	2,394,000	1,017,450
	55,340,652	40,456,697

1206. Avant la confédération le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse avait accordé une subvention de \$1,089,674 au chemin de fer Windsor et Annapolis, et le gouvernement canadien avait payé \$2,656 au chemin de fer Toronto, Grey et Bruce. Plus tard le gouvernement fédéral se chargea de payer ces sommes.

1207. Le montant total payé ou pris en charge par le gouvernement du Canada jusqu'au 30 juin 1893, pour la construction des chemins de fer, a donc été comme suit :—

Somme payée avant la confédération par les gouvernements provinciaux et subséquemment prise en charge par le gouvernement fédéral.....	\$ 1,092,330
Prêts au Grand-Tronc.....	15,142,633
Subsides payés par le gouvernement fédéral.....	40,456,697
Total.....	<u>\$ 56,691,660</u>

1208. La somme de \$15,142,633 a été prêtée à la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc par le gouvernement de la province du Canada, la dette ayant été transportée au gouvernement du Canada à l'époque de la confédération. Des prêts s'élevant à \$815,000 ont aussi été autorisés par trois compagnies, dont \$748,626 ont été payées, la balance n'ayant pas encore été tirée; de plus, d'après les clauses d'un acte, 51 Vic., chap. 3, 11,316 tonnes de lisses ayant déjà servi, évaluées